

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

Nº P19-0049779

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 002854

Société : RAM

106017

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TODRAO Nohaoui

Date de naissance : 05/07/50

Adresse : 01 Rue Al Haar Casablanca

h0130

Tél. : 066.188.56.21

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20/12/2021

Nom et prénom du malade : Anas Asmac

Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Demarche

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 28/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/12/2021	C	-	-	Dr. Khadija EL FANNI Dermatologue - Vénérologue الطب في الـ ٤٠ - العدد الجلدية شارع المصطفى بن علي - سطيف - 0522.56.03.4

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 DR. A. ZAKARIA HASSAN Docteur en Pharmacie Docteur d'Etat en Pharmacie 3, Avenue de l'Indépendance Casablanca Maroc Tél: +212 22 49 15 - Fax: +212 22 49 33 57 www.zakaria-hassan.com	20/12/2021	373,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRES D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES 11-13, Rue Houcine BEN ALI CASABLANCA - Tél: 05 22 27 84 33		Mme ANAS Asmaa Dossier : f1222012 / Date 22/12/2021 Total B: 80 / Dossier : 71,20DH B 80	

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

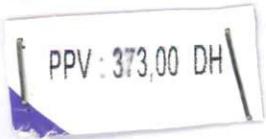
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

Dr. Khadija EL FANNI

Dermatologue - Vénéréologue
Spécialiste des maladies de la peau
de l'ongle et de cuir chevelu
Maladies sexuellement transmissibles
Cosmétologies - Allergologie
Chirurgie de la peau
Laser



373,00

11 Achro 30 رصيف (Bd 80)



Dr. Khadija EL FANNI

دكتورة خديجة الفنني
Dr. Khadija EL FANNI
Dermatologue - Vénéréologue
اختصاصية في الأمراض الجلدية
شارع الهاوينين ميلانة - الدار البيضاء
Tél : 0522.56.93.4

دكتورة خديجة الفنني

اختصاصية في الأمراض الجلدية
الأظافر و الشعر
الأمراض التنسالية - التجميل
حساسية الجلد
جراحة الجلد
الليزر

20 DEC 2021

Anas

Asmaa

(Bd 80)

Dr. A. Zekri M.D.DERMATOL.
Doctorant à l'école de Chimie
El Maârif Bd du 11 Janvier en Pharmacie
3 Dr. A. Zekri M.D.DERMATOL.
68, angle Bd du 11 Janvier et Mustapha
Tel : 0522.22.49.15 - Casablanca
Fax : 0522.20.98.67
E-mail: amine.zekri.kariatdesjamaa@gmail.com

05 22 56 93 43 ، شارع الهاوينين قرية الجماعة الدار البيضاء الهاتف : 336
336, Bd. Lahraouine Kariat des Jamaâ - Casablanca - Tél : 05 22 56 93 43